

**PRIX DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES,  
DES ARTS ET DES SCIENCES DE LA  
ROCHELLE 2022**

**ORGANISÉ EN PARTENARIAT AVEC LA  
MAISON DES ÉCRITURES**

**ET PRÉSIDÉ PAR ISABELLE AUTISSIER**

## **CONCOURS DE NOUVELLES 2022**

**« ROMPRE LES AMARRES,  
RÊVER AU DÉPART »**

*"L'horizon, une promesse, mais de quoi ?  
D'une fuite de la vie terrestre, d'une mise en  
danger, d'une curiosité de l'ailleurs, d'une  
expression de possibilités inexprimées en  
soi-même ?*

*Partir est un arrachement aux autres ou un  
enracinement en soi-même ?*

*Que ramène-t-on de l'ailleurs ?*

**Isabelle Autissier, présidente du concours  
de nouvelles 2022**

Le concours de nouvelle est ouvert à deux  
catégories de participants :

- ⇒ Tout public (à partir de 15 ans)
- ⇒ Prix spécial jeunesse du Pays  
d'Aunis : élèves et/ou classes  
du secondaire

### **Adresse d'envoi des nouvelles**

Les nouvelles doivent être envoyées par  
mail à cette adresse :  
[margaux.segre@ville-larochele.fr](mailto:margaux.segre@ville-larochele.fr)



© Claude Truong-Ngoc / Wikimedia Commons

## **CALENDRIER**

- ⇒ **Pour la catégorie « Tout public »**
  - Date limite pour l'envoi des nouvelles : 30 juin 2022
  - Remise des prix : septembre 2022
- ⇒ **Pour la catégorie « Prix spécial jeunesse du Pays d'Aunis »**
  - Date limite pour l'envoi des nouvelles : 30 mars 2022
  - Remise des prix : fin mai 2022

**Attention ceci est un concours d'écriture de nouvelles !**

*Une nouvelle est une **fiction brève et intense** présentant des personnages peu nombreux qui réagissent à l'évènement au cœur du récit. Elle comporte impérativement **un titre** qui ajoute du sens à l'intrigue et **se termine par une chute originale ou déroutante** qui respecte la cohérence du récit.*

## DISPOSITIONS GENERALES

- ⇒ Le texte ne doit pas dépasser 15 000 signes (espace et ponctuation compris).
- ⇒ Le texte doit être écrit en police Times New Roman 12, interlignage 2 et les pages numérotées.
- ⇒ Le titre de la nouvelle doit être systématiquement rappelé en pied de page.
- ⇒ Afin de préserver l'anonymat, le nom, le prénom de l'auteur (et éventuellement la classe et l'établissement du candidat) doivent uniquement être indiqués sur la page de garde de la nouvelle.

## REGLEMENT

### ARTICLE 1

L'Académie des Belles Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle et La Maison des Ecritures organisent un concours de nouvelles gratuit et ouvert à tous les candidats d'expression française avec pour sujet « *Rompre les amarres, rêver au départ* ».

### ARTICLE 2

Le concours est ouvert à deux catégories de candidats :

Les candidats ne peuvent concourir que dans une catégorie et ils ne peuvent envoyer qu'une nouvelle

- **Catégorie 1 « Tout public » à partir de 15 ans**
- **Catégorie 2 « Prix spécial jeunesse du pays d'Aunis »**

Les candidats peuvent être une classe entière, un groupe d'élève ou un élève, encadrés- ou non- par un professeur de leur établissement. Une même classe peut envoyer plusieurs nouvelles. Les nouvelles sont envoyées par mail par les candidats ou leur professeur.

### ARTICLE 3

Ne sont pas autorisée à concourir :

- les membres du jury ainsi que leur famille ;
- les membres de l'Académie des Belles lettres, Sciences et Arts de La Rochelle ;
- les membres de la Maison des écritures ;
- les auteurs d'un livre de fiction (roman/ recueils de nouvelles) déjà publié (sauf compte d'auteur).

#### **ARTICLE 4**

Les nouvelles doivent être inédites. Elles doivent être libre de droits jusqu'à la délibération.

#### **ARTICLE 5**

Les nouvelles doivent être envoyées par mail à cette adresse :

[margaux.segre@ville-larochelle.fr](mailto:margaux.segre@ville-larochelle.fr)

- Avant le 30 juin 2022 pour la catégorie « Tout public »
- Avant le 30 mars 2022 pour la catégorie « « Prix spécial jeunesse du Pays d'Aunis » »

#### **ARTICLE 6**

Les nouvelles seront évaluées sur leur originalité, leur qualité littéraire, leur conformité au sujet imposé et au genre ainsi que sur le respect des dispositions générales et des conditions du concours

#### **ARTICLE 7 :**

Les prix seront décernés par le jury aux nouvelles distinguées dans chacune des deux catégories

- **Catégorie « Tout public »**
  - 1<sup>er</sup> prix : 500 euros
  - 2<sup>e</sup> prix : 300 euros
  
- **Catégorie « Prix spécial jeunesse du Pays d'Aunis »**
  - 1<sup>er</sup> prix : un bon d'achat d'une valeur de 250 euros en librairies
  - 2<sup>e</sup> prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 euros en librairies